

BILAN DE FONCTIONNEMENT LUDOTHEQUE 2019



LUDOTHEQUE DE : CENTRE SOCIAL LE LAC

Nombre d'heures annuel d'ouverture de la ludothèque :

Actions collectives + heures d'ouverture au public : 799 Heures

Montant de subvention Caf accordée :€

Montant de subvention Caf (compte de résultat) : €



BILAN DE FONCTIONNEMENT LUDOTHEQUE

Cette évaluation conditionne le versement de l'aide au fonctionnement de la Caf et éventuellement la prestation de service enfance et jeunesse.

Elle doit être annuelle et être envoyée à la Caf chaque début d'année civile. Le bilan de fonctionnement ludothèque 2019 doit nous parvenir **avant le 15 mars 2020.**

Nous rappelons que le montant des prestations dépend du nombre d'heures d'ouverture de la Ludothèque au public.

Les heures de préparation des actions collectives, d'installation de rangement ... ne sont pas prises en compte et ne doivent pas apparaître dans le bilan.

IDENTIFICATION

Identification du gestionnaire

Nom-Prénom du responsable : BASTIEN Joëlle

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom-Prénom : BASTIEN Joëlle

Identification du lieu de l'action

Nom de la ludothèque du centre social le Lac

Adresse : Maison de quartier / Avenue de gaulle / 08 200 SEDAN

Téléphone : 03.24.27.08.08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification de l'animateur de la ludothèque

Nom-Prénom : LAURA BARDOT

Qualification/Formation/Expérience : BAFA-BAFD

Date d'entrée au poste d'animateur de la ludothèque : Juillet 2019

Téléphone : 03.24.27.08.08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

1- RAPPEL DE VOS OBJECTIFS DE DEPART

Poursuivre l'animation et la gestion :

- ✓ D'un lieu d'éducation où l'enfant passe du principe de plaisir au principe de réalité ;
- ✓ D'un lieu qui répond aux besoins de développement de l'enfant par une confrontation au réel, au milieu naturel (ex. : jeu libre, jeu créatif...) ;
- ✓ D'un lieu de préparation à la vie en société, par l'apprentissage et l'intégration de règles (ex. : règle de vie d'un lieu, règle du jeu...), ainsi que l'aptitude à négocier ;
- ✓ D'un lieu qui promeut des valeurs comme la tolérance et le respect de l'autre ;
- ✓ D'un lieu qui soutient à la fonction parentale ;
- ✓ D'un équipement culturel dans la vie sociale, mais aussi en tant que structure informative, notamment sur le marché du jeu ou sur l'existence de modèles éducatifs divers ;
- ✓ D'un espace d'éveil, de prévention et de mixité sociale, de socialisation et d'intégration de l'enfant dans la société ;
- ✓ D'un lieu innovant du soutien à la parentalité et comme un espace privilégié pour l'épanouissement des personnes pendant leur temps libre ;
- ✓ Réfléchir à la place et à l'intérêt du jeu dans la vie des jeunes enfants ;
- ✓ Repérer dans le marché des jouets des supports adaptés
- ✓ Réfléchir à la place du jeu dans l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Le prêt de jeux :

La ludothèque du centre Le Lac dispose d'une gamme de près de 500 jeux et jouets.

Tout type de jeux : des jeux de règles, des jeux symboliques, des jeux d'assemblage, des jeux d'éveil...

La ludothécaire sera là pour conseiller et faire tester les jeux afin de choisir celui (ou ceux) qui conviendra le mieux aux attentes des familles.

2- QUEL A ETE LE CONTENU DE L'ACTION ?

Détaillez comment vous avez mis en place le prêt, les difficultés rencontrées, le délai de retour des jeux

Détaillez les animations collectives mises en place, les temps de jeu sur place, les actions de soutien à la fonction parentale

Déclinez comment vous avez conçu l'accueil, les principes, la fréquence, Précisez comment vous avez mis en place l'itinérance, et les modalités.

Détaillez comment vous avez mis en place le prêt, les difficultés rencontrées, le délai de retour des jeux.

Les différents responsables des ALSH, de l'accueil de jeunes, du Clas, ... ont régulièrement informé les parents qui fréquentaient leur structure de la mise en place d'un prêt de jeux.

La ludothécaire a utilisé le compte Facebook du centre social pour présenter, de manière hebdomadaire, différents jeux et jouets.

Pendant les créneaux d'ouverture, la ludothécaire a proposé aux familles un service de prêt conformément au projet. Quelques rares familles ont été « rappelé à l'ordre » en raison du dépassement de délai de retour de jeux. Pour bénéficier du prêt de jeux, le conseil d'administration n'a pas eu besoin demandé de chèque de caution car, depuis l'ouverture des ludothèques, il n'y pas eu de litiges majeurs. Tout au long de l'année, les adhérents ont emprunté des jeux de la ludothèque pour les emmener chez eux et y jouer en famille ou avec des amis.

Ils ont pu emprunter tout type de jeux : des jeux de règle, des jeux symboliques, des jeux d'assemblage, des jeux d'éveil...

La ludothécaire a conseillé et fait tester les jeux afin de choisir celui (ou ceux) qui conviendrait le mieux aux attentes des familles.

Les prêts et retours de jeux se sont faits lors des ouvertures. Aucun retour n'a été autorisé en dehors des créneaux d'ouverture. Il a été formellement interdit de déposer un ou des jeux à accueil ou de le/les laisser à une autre organisation que notre association.

Les adhérents ont dû vérifier le contenu et l'état des jeux au moment de l'emprunt et la ludothécaire la fait lors de la restitution. En règle générale, sans signalement d'un problème éventuel à l'emprunt (pièce manquante, abîmée), les jeux empruntés ont été rendus dépoussiérés et nettoyés, complets et en bon état (boîte de rangement comprise).

Détaillez les animations collectives mises en place, les temps de jeu sur place, les actions de soutien à la fonction parentale ...

Plusieurs après-midi récréatifs ont été organisés dans la grande salle polyvalente du centre le Lac.

- Le château gonflable.
- Les bubbles.
- Les jeux en bois (jeu du palet, billard hollandais,...)
- Les jeux surdimensionnés (Morpion, les petits chevaux,...)
- Les Kapla (Bûchettes en bois pour construction)
- Plusieurs jeux de société qui changent régulièrement.

La ludothèque a été un espace d'éveil, de prévention et de mixité sociale. Elle a été un lieu innovant du soutien à la parentalité et un espace privilégié pour l'épanouissement des personnes pendant leur temps libre.

Être dans une ludothèque est source d'observations, d'interactions et d'actions diverses.

Divers effets ont été induits par son cadre spécifique, les personnes en présence, le matériel utilisé, mais aussi par la conjonction de ces divers éléments.

Ces éléments ont contribué de façon très générale à l'éducation de l'enfant, au soutien à la parentalité, à la socialisation et à l'intégration de l'enfant dans la société. En ce qui concerne la fonction éducative, celle-ci a revêtu une importance sociale. Elle ne s'est pas réduite à une relation interpersonnelle parent-enfant.

La ludothèque a contribué à la construction d'une éducation « paisible ».

Elle a été un espace de rencontres, de présentation notamment de modèles éducatifs. Les parents ont pu observer d'autres modèles éducatifs. Elle a offert l'opportunité de rencontre avec d'autres parents et adultes, d'observer leurs attitudes et d'avoir des échanges avec eux. Elle a été aussi un lieu pour observer notamment le style d'intervention éducative de la ludothécaire envers l'enfant, une intervention ni autoritaire, ni permissive, alliant souplesse et fermeté.

Au sein de la ludothèque, il y a eu une régulation des relations interpersonnelles, une certaine médiation dans l'approche éducative.

Collaboration avec les animateurs de ALSH 4-11 ans

La ludothécaire a préparé la venue des groupes en identifiant les besoins et les objectifs de l'ACM. Elle a présenté ses valeurs et sa façon de penser le jeu. En début de séance, elle a expliqué aux animateurs le rôle et la place de chacun. Elle a mis profit ce temps de jeu pour améliorer la qualité de l'accueil des groupes. La Ludothécaire a accompagné l'animateur dans ses choix en prenant en compte son projet éducatif les spécificités de sa structure et de ses publics. Elle a proposé des malles clés en main, avec photos d'aménagement et conseils d'utilisation. Elle a proposé des jeux, permettant aux ACM de compléter leur stock existant. Elle a pris le temps d'expliquer les règles et le cadre d'utilisation des jeux et jouets empruntés. Le ludothécaire a apporté des réponses à des problématiques en lien avec le jeu et le jouet. Elle a enrichi sa pratique ou sa formation initiale avec une spécificité jeu et

adapter les séances de jeu aux attentes, besoins et compétences des joueurs. La ludothécaire a informé sur le fonctionnement de la ludothèque et accompagné l'animateur dans son projet jeu.

Elle a intégré le conseil dans les différentes propositions d'activités faites aux groupes d'ACM. Elle a précisé aux animateurs dans quels espaces les jeux et jouets peuvent être utilisés.

L'animateur a préparé sa venue : nombre d'enfants, thème choisi le cas échéant. Sur place, il a été observateur et disponible pour le groupe. Il a joué ou pas selon la demande et les besoins des enfants. Il a profité de ce temps privilégié pour être en relation avec les enfants. L'animateur a choisi les jeux adaptés à son public et organisé une gestion du stock de jeux empruntés : rangement, utilisation, vérification des pièces. Il a maîtrisé les règles avant de proposer les jeux aux enfants et fait vivre les jeux empruntés dans un cadre organisé. Il a sollicité la ludothécaire pour des conseils. Il a utilisé la ludothèque comme un lieu ressources pour être conseillé et accompagné. Il a sollicité la ludothécaire dans la mise en place du cadre ludique : choix des jeux, aménagement de l'espace, rôle et place de l'animateur.

3-QUELS MOYENS SONT MIS EN ŒUVRE POUR FAVORISER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE ?

Les parents ont pu voir d'autres modèles d'éducation parentale en venant à la ludothèque. Certains parents peu sûrs de leur autorité parentale ont pu petit à petit asseoir celle-ci, aidé par un cadre offrant de multiples exemples d'éducation parentale. La ludothèque du centre Le Lac a été un lieu d'expérimentation du rôle éducatif et parental. La ludothèque a offert des conditions favorables pour que l'art d'être parent puisse se déployer. Ce lieu a été propice à la valorisation des rôles et compétences des parents : en les accompagnants sans jugement, ni sanction, en leur redonnant confiance, en s'appuyant sur leur savoir-faire. La ludothécaire a conforté et soutenu les parents. Elle a développé les échanges et les relations entre les parents. L'accueil, les échanges, le dialogue et l'écoute ont été les maîtres mots dans l'accompagnement parental.

Par ailleurs, dans le cadre de la ludothèque, le parent ne doit pas se situer dans un idéal de monde, ne pas être habile dans certains jeux et être moins fort dans certains domaines. Le parent est ainsi perçu tout simplement dans son aspect d'être humain, avec ses forces et ses faiblesses.

L'appui à la parentalité a eu pour objectif de conforter, soutenir et aider les parents à construire les repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents.

La ludothécaire a favorisé le soutien à la fonction parentale :

- en responsabilisant enfants et familles sans se substituer à eux ;
- en permettant une dynamique d'échanges entre personnes ;
- en associant les parents à la vie de la ludothèque et à la mise en place de projets et activités diverses.

En ce qui concerne le soutien à la parentalité, celui-ci se situe par rapport à 3 axes :

- La question du lien social et de la cohésion sociale

Il a fallu favoriser les rencontres, le « mieux vivre » ensemble sur un même territoire, dans un même espace.

- L'enjeu de la prévention précoce

La bientraitance des parents a favorisé une meilleure éducation parentale envers l'enfant.

- La cohérence éducative

La ludothèque a favorisé la cohérence et la continuité dans l'éducation. Ainsi, les intervenants éducatifs, sociaux ou autres doivent être conscients qu'ils sont investis d'une mission de « Coéducation » en parallèle à celle des parents.

CADRE DE FONCTIONNEMENT

1- IMPLANTATION

Description du local, aménagement :

Située au cœur de la Maison de Quartier du Lac, avenue de Gaulle 08200 SEDAN.

La ludothèque est constituée de plusieurs salles et univers par thèmes ou par âges : le local de 150 m² est constitué de 3 box de 50 m² contigus. Quand les conditions atmosphériques le permettent, un patio de 50 m² extérieur est utilisé régulièrement.

3- AMPLITUDE D'OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE :

ACCUEIL PUBLIC : PRET, LOCATION DE JEUX, JEUX SUR PLACE

Hors vacances scolaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	4h30	4h15	4h30	2h45	4h15

Vacances scolaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
6H00	6H00	6H00	6H00	6H00	6H00

Amplitude d'ouverture annuelle : 1069 heures

ACTIONS COLLECTIVES

(ACTIONS MENEES EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE)

NOMBRE D'ACTIONS COLLECTIVES : 0

Nombre d'heures annuel des actions collectives : 0 heure

NOMBRE D'HEURES TOTAL DE FONCTIONNEMENT ANNUEL

	ACCUEIL PUBLIC	ACTIONS COLLECTIVES	TOTAL
NOMBRE D'HEURES ANNUEL	1069 HEURES	0	1069 HEURES

3- TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI :

- Nombre de personnes accueillies :
 - 781 présences d'enfants et 494 présences d'adultes enregistrées sur l'année 2019.

- Nombre de personnes inscrites à la ludothèque : 128
dont nombre d'enfants nouveaux : 32
dont nombre d'adultes nouveaux : 34

- Nombre de personnes ayant fréquenté la ludothèque :
NON RENSEIGNE

Jeux libres	Animations collectives	Prêt de jeux	Animation école/Alsh	Autre (précisez)

- Typologie des publics ayant fréquenté la ludothèque :
NON RENSEIGNE

Typologie	Ecoles	Alsh	Familles	Adultes	Enfants 0-6 ans	Enfants 7-11 ans	Ados 14-17 ans
Nombre de personnes							

- Quelle est la personne qui accompagne le plus souvent l'enfant à la ludothèque ?
La maman.

4- ORGANISATION

- La ludothèque adhère-t-elle à l'Association des Ludothèques Françaises ?
Oui Non X

Si non, pourquoi ?

.....
.....

- Existe-t-il un projet pédagogique ? Oui X Non
- Existe-t-il un règlement intérieur ? Oui X Non

Si oui, avec qui ont été rédigés ces projets ? Les parents à la création.

3- MODALITES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Montant de l'adhésion : 11 euros par adulte / 6 euros par enfants pour l'année
(adhésion gratuite à partir du 3^e enfant)

Tarif pour le prêt : Gratuit

Tarif des actions collectives : Gratuit

Autre : Gratuit

ENCADREMENT

- Nombre d'animateurs par séance : 1

NOM ET PRENOM	DUREE DE TRAVAIL (ETP)	QUALIFICATION	CDI	CDD
LAURA BARDOT	0,65	Animatrice		X

- Les animateurs ont-ils suivi une formation pour l'accueil en ludothèque ?

Oui

Non

Si oui, quelle thématique et combien de temps ? Le fonctionnement général

- Existe-t-il des temps de concertation avec l'équipe d'encadrement ?

Oui

Non

Si oui, précisez sous quelle forme ? Entretien régulier avec le directeur

- Y-a-t-il des mises à disposition de personnel ? Oui

Non

Si oui, précisez lesquelles ?

- Des bénévoles sont-ils intervenus dans les actions ? Oui

Non

Si oui, quelles ont été les modalités de leur intervention ?

Des membres du conseil d'administration

1-QUELS ONT ETE LES PARTENAIRES DE L'ACTION ?

LA VILLE DE SEDAN

2-QUELLES ONT ETE LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN PARTENARIAT ? DECRIVEZ-LES

MIS A DISPOSITION DES LOCAUX

3-QUELLE PLUS-VALUE POUR LA STRUCTURE (CENTRE SOCIAL, MAIRIE...) ?

La ludothèque a permis de rompre la solitude de certains parents isolés. Pour d'autres, il importait de pouvoir se poser et desserrer les contraintes du travail, de « suspendre » le quotidien. La ludothèque leur a offert offre une possibilité de se « relâcher ». Ils ont pu aussi prendre du temps pour eux en toute tranquillité d'esprit, pendant que les enfants jouaient avec d'autres en toute sécurité, en confiance, mais en restant vigilants. Grâce à la ludothèque, le parent s'est quelquefois libéré de son emprise sur l'enfant. Elle a offert la possibilité de se « poser », mais aussi de prendre du temps, de partager son temps. Elle aussi favorisé le lien parent/enfant à travers le jeu, en mettant en évidence les compétences de l'enfant en situation de jeu. Le jeu a offert aux parents l'occasion de découvrir les capacités de leur enfant (ex. : adresse, rapidité, logique...), de porter sur lui un regard neuf. Le jeu a permis aussi alimenter le sentiment d'estime de soi et à travers le partage du jeu, parents et enfants ont pu aussi se découvrir ou redécouvrir des capacités personnelles. Le parent a pu observer son enfant, voir les choix de ce dernier et les activités ludiques auxquelles il se livre. Les parents on pu également proposer des jeux ou jouer aux jeux choisis par leur enfant et partager ainsi un moment privilégié avec leur enfant. La ludothèque a donc permis d'observer, voire même découvrir son enfant face à un matériel ludique, et ce dans un lieu collectif. Grâce à ce lieu, les parents ont pu porter un regard différent sur leur enfant en le voyant dans un autre contexte avec d'autres personnes, enfants ou adultes et du matériel ludique diversifié. Voir jouer, ou jouer avec son enfant, cela a été prendre le temps d'une « récréation », de réinvestir son propre espace potentiel. Les parents ont été également « acteurs » de la socialisation de leur enfant. Les parents venant à la ludothèque ont été, en général, conscients des enjeux du jeu (plaisir, détente, aptitudes sollicitées...) et de l'importance de ce dernier dans le développement de l'enfant. Certains parents ont choisi en effet avec parcimonie les jeux à emprunter. Sur place, les parents ont pu aussi observer leur enfant, participer à ses jeux et respecter le jeu de l'enfant (par exemple sans l'interrompre brutalement ni lui imposer des pistes d'exploitation d'un jeu).

D'autres ont veillé aussi à favoriser progressivement l'autonomie de leur enfant. La ludothèque a été, en effet, un lieu offrant des repères dans le temps et l'espace et des référentiels humains et matériels, mais elle a été aussi un lieu d'expérimentation et de rencontres diverses ;

- La ludothèque a été également source d'échanges de « savoirs ludiques » entre parents et enfants. La transmission culturelle d'un bagage ludique a été source de valorisation pour tout être détenteur d'un savoir particulier.

EVALUATION

1-QUELS SONT LES OUTILS D'EVALUATION UTILISES ?

Fiche de présences
Participation aux activités collectives
Analyse quotidienne de l'activité

2- VOS OBJECTIFS SONT-ILS ATTEINTS ? QUELS SONT LES ECARTS ? POURQUOI ?

Les objectifs ont été atteints partiellement !
La ludothécaire n'a pas réussi à entraîner les parents afin qu'ils participent à des ateliers de fabrication de création de jeux et de formation sur le jeu.

3- ETES-VOUS SATISFAITS DE LA FREQUENTATION DE LA LUDOTHEQUE ?

Oui Non
Pourquoi ?

La Ludothèque pourrait accueillir un nombre plus important de famille.

4- QUELS SONT LES ATOUTS DU SERVICE ?

À la ludothèque, le **parent** a pu observer et avoir des échanges d'adulte à adulte. Il a pu aussi rechercher conseils, aide et soutien auprès du ludothécaire. Le parent a pu se sentir conforté, aidé, soutenu ou même éclairé sur les attitudes éducatives, en voyant notamment l'attitude du professionnel, le ludothécaire en l'occurrence.

La ludothécaire, en tant que professionnel, a veillé à :

- créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil ;
- favoriser l'autonomie du public en aménageant l'espace et en encadrant le public ;
- accompagner, conseiller, mettre en jeu, et jouer également avec les personnes ;
- garantir un accueil respectant les rythmes des personnes accueillies et leur individualité ;
- permettre à l'individu de s'exprimer dans le jeu ;
- savoir observer et évaluer la pertinence de l'activité au regard des objectifs de la ludothèque (aménagement de l'espace, choix des jeux...).

Envers autrui, la ludothécaire a eu une attitude souple, discrète, compréhensive et a été à l'écoute. Elle a été le garant du cadre et de l'éthique du lieu.

La ludothèque a été une structure très orientée par l'informel, laissant se développer les activités ludiques et les relations entre usagers ou avec le personnel, sans les formaliser. La ludothèque a été une structure « témoin » des relations et du lien parent enfant. Dans ce lieu, il y a eu un tissage de liens, l'instauration de moments privilégiés entre parents et enfants. Soulignons le fait que l'on a pu favoriser la construction de points de repère dans l'exercice du rôle parental au quotidien. À la ludothèque, le parent a pu se sentir allégé, soutenu dans sa mission éducative, ce qui engendre indirectement une forme de soutien à la parentalité. La ludothèque a participé à une réappropriation collective de l'éducation, ceci de façon implicite et sans le vouloir. La ludothèque a offert des conditions favorables aux parents. Elle a été respectueuse de ces derniers tant dans leur diversité socioculturelle que dans leurs attentes, afin qu'ils puissent s'exercer à l'art d'être parents.

5- QUELLES SONT LES DIFFICULTES RENCONTREES ?

La précarisation du poste de la ludothécaire

6- QUELLES SONT LES AMELIORATIONS ENVISAGEES ?

Inscrire le poste de la ludothécaire dans la durée et lui faire suivre une formation pour l'obtention du certificat de Ludothécaire validé RNCP, (*répertoire national des certifications professionnelles*)

Fait à SEDAN.

Nom et Prénom du signataire Joëlle BASTIEN

Cachet

CENTRE SOCIAL LE LAC
Maison de Quartier du Lac
Avenue de Gaulle - 08200 SEDAN
03.24.27.08.08 - 06.81.72.31.03
centrelac@centrelac.info

Le 09/03/2020

Fonction : Présidente

Signature



Compte de Résultat de l'action FONCTIONNEMENT LUDOTHEQUE

Exercice 2019

date de début :

date de fin :

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60	ACHATS	53,33	70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	6 204,00
	Achats de prestations pour activités			Prestation de service Caf	5 520,00
	EDF/GDF/eau/carburant				
	Petit matériel fourniture entretien	17,38		Fonds publics et territoires : CNAF	
	Fournitures administratives et de bureau				
	Autres fournitures prod. Pharma Péda	35,95		Participations des usagers	684,00
	Alimentation – Boissons				
				Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	0,00	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 956,80
	Loyers et charges locatives			Subvention Etat	
	Locations de matériel				
	Entretien et réparations			Subvention région	
	Primes d'Assurance				
	Documentation, colloque			Subvention département	1 097,70
	Formation des bénévoles				
				Subvention communale	4 149,94
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,57			
	Personnel extérieur (facturé)			Subvention exploitation CAF	
	Honoraires				
	Publicité – Publications			Subvention exploitation EPCI (interco)	
	Transports d'activité et d'animation	0,57			
	Déplacements, missions, réceptions			Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications				
	Services bancaires			Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	3 709,16
	Formation des Professionnels				
	Cotisations fédérations ou associations			Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	290,13			
	Impôts et taxes liés aux salaires	290,13		Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes				
			75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	359,26
				Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	13 738,11		Dons	
	Salaires			Logistique	359,26
	Salaires emplois aidés	12 615,02	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 123,09			
	Autres charges sociales				
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 437,92			
	Logistique	1 437,92	78	REPRISE SUR PROVISIONS	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00			
			79	TRANSFERT DE CHARGES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00			
68	DOTATIONS				
	Dotation aux amortissements				
	Dotations aux provisions				
86	CHARGES SUPPLETIVES	0,00	87	CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0,00
	Mise à disposition de personnel			Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux				
	Prestations techniques				
	EXCEDENT			DEFICIT	
	TOTAL Charges	15 520,06		TOTAL Produits	15 520,06

Fait à SEDAN.

Nom et Prénom du signataire Joëlle BASTIEN

Cachet

CENTRE SOCIAL LE LAC
Maison de Quartier du Lac
Avenue de Gaulle - 08200 SEDAN
03.24.27.08.08 - 06.81.72.31.03
centrelac@centrelac.info

- 14 -

Le 09/03/2020

Fonction : Présidente

Signature

